

Les salarié-e-s ont reçu une communication quasi simultanée – coordonnée ? - à la fois de la part du Directeur Général de Steria et de tout ou partie de quelques organisations syndicales, ses « partenaires », par tract.

## La LOI TEPA, c'est :

L'une des mesures phare du programme de Sarkozy, en application de son slogan martelé :

« Travailler plus pour gagner plus ». Celle-ci consiste principalement en :

- Exonération des cotisations sociales (maximum 21,5% du salaire horaire) versées sur les heures supplémentaires (Sécurité Sociale, Retraites, Chômage) pour les salarié-e-s.
- Exonération des cotisations sociales (0,50€ par heures supplémentaires) pour les patrons.
- Défisicalisation de chaque heure supplémentaire exonérée.

Celle-ci concerne l'ensemble des salarié-e-s soumis aux heures supplémentaires.

### Conditions d'application de la loi TEPA

Elle ne peut s'appliquer que pour les entreprises qui respectent la législation en matière de durée de travail

Plusieurs contre-vérités y sont assénées, masquant la réalité des choses. Cela s'est confirmé lorsque plusieurs salarié-e-s nous ont sollicités pour obtenir des explications.

- Absence d'explication sur le contenu de la loi TEPA.
- Désinformation sur les conditions d'application de cette loi.
- Contre-vérités concernant le processus à STERIA.
- Traitement discriminatoire entre les employés, techniciens d'une part et les ingénieurs et cadres d'autre part.

La CGT s'est opposée à cette loi et en a demandé l'abrogation. Elle n'a d'ailleurs pas été la seule : Outre de nombreux économistes, toutes les organisations syndicales s'y sont opposées. En 2009, le mensuel « Alternatives Economiques »<sup>1</sup> a lancé une pétition en ce sens signée par tous les responsables de toutes les confédérations ou union syndicales. Comment peut-on dire qu'une loi doit être abrogée et revendiquer son application ? Quelle crédibilité peut-on avoir dès lors ?

EMPLOI : NICOLAS SARKOZY VEUT FAVORISER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES.



Pourquoi aller bras dessus-bras dessous avec la Direction Générale au Ministère du Travail ? Pourquoi ce soutien objectif à une loi de Sarkozy, qui n'en attendait certainement pas tant !!!!

S'il fallait une justification supplémentaire, c'est la Cour des Comptes, qui n'est pas une organisation cégétiste, qui le dit :

« La Cour des comptes a chiffré à 4 milliards d'euros l'"incidence", c'est-à-dire le manque à gagner pour l'Etat, en recettes sociales et fiscales, de la mesure d'exonération de cotisations sociales et de défiscalisation des heures supplémentaires mise en place, fin 2007, dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) : 3 milliards en moins pour les régimes sociaux, plus 1 milliard d'euros de fiscalité en moins »

<sup>1</sup> <http://www.alternatives-economiques.fr/petition>

## **Contre-Vérités**

La Direction et ses « partenaires » multiplient les contre-vérités :

Le fait que les modalités 2 soient soumis à un forfait horaire hebdomadaire a été affirmé dès 2000 et réitéré en 2001 par le Tribunal de Grande Instance de Paris. Steria ne pouvait l'ignorer puisqu'elle est partie prenante de la procédure en 2001.

Le fait que le Ministère du Travail, en réponse au Syntec, ait considéré que les cadres avec un forfait horaire hebdomadaire puissent bénéficier de la loi TEPA, est connu depuis 2008. L'hebdomadaire 01 Informatique en a fait état en ...2008. Steria et ses partenaires ne pouvaient l'ignorer.

Pourquoi tant de mensonges grossiers :

**Il s'agissait surtout pour la Direction et ses « partenaires » de monter une « solution » qui permette d'exclure plusieurs organisations syndicales dont la CGT que l'on sait moins complaisantes.**

Les multiples échanges qui nous sont parvenus nous montrent que ces « partenaires » sont plus soucieux de leurs résultats aux élections et vont d'ailleurs s'écharper pour tirer chacun à eux la couverture aimablement fournie par la Direction au plus haut niveau.

**La CGT sera attentive aux conséquences de cette « action » sur l'évolution des salaires en 2012 et sur la durée du travail.**

**Il sera tentant pour une Direction comme celle de Steria de justifier un blocage des salaires ou une augmentation dérisoire par le fait que le salaire net augmente.**

**Il sera tentant pour une Direction comme celle de Steria de « gommer » l'adjectif occasionnel des 10% d'heures supplémentaires du forfait horaire.**

## **Injustice envers les ETAM**

Encore une fois les employés, les techniciens sont les dindons de la farce.

Dans la mesure où Steria ne respecte pas la législation sur le temps de travail en ne décomptant pas celui-ci, les ETAM qui dépassent la durée hebdomadaire du travail,

- ne bénéficient pas du paiement de celles-ci
- ne bénéficient pas du repos compensateur associé dès lors qu'ils dépassent 90h dans l'année
- ne bénéficient pas de jours de RTT

**La CGT salue les syndiqué-e-s qui, en respectant leurs engagements, leurs convictions et leur éthique n'ont pas voulu s'associer à la démarche d'une partie de leurs propres organisations syndicales.**

**Nous savons ensemble que l'amélioration du pouvoir d'achat n'est pas une simple opération « blanche » qui transfère les cotisations sociales nécessaires pour maintenir un système de santé accessible à tous, pour maintenir des pensions de retraites décentes, pour permettre un retour à l'emploi.**

**L'augmentation du pouvoir d'achat est un ensemble qui ne peut être dissocié. Ce sont les salaires qui doivent augmenter. Ce sont les exonérations, les cadeaux faits aux patrons qui doivent cesser.**

Les ETAM ne seront donc pas concernés par l'application de cette loi TEPA autrement que par une hypothétique prime « forfaitaire » qui ne sera pas à la hauteur des heures supplémentaires effectivement faites.

